

**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES
POUR LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU
DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**

**SEANCE PLENIERE DU COMITE SYNDICAL DU 26 SEPTEMBRE 2002
PROCES - VERBAL**

MEMBRES DU COMITE SYNDICAL PRESENTS

Monsieur BROY Claude	Conseiller Général de la Gironde
Monsieur CARTI Michel	Conseiller Communautaire de la Communauté Urbaine de Bordeaux
Monsieur CHAUSSET Gérard	Conseiller Communautaire
Monsieur FLORIAN Nicolas	Conseiller Général
Monsieur LECAUDEY Yves	Vice-Président du Conseil Général
Monsieur TURON Jean-Pierre	Conseiller Communautaire Maire de Bassens Président du Syndicat Mixte
Monsieur TRUPIN Guy	Questeur Assemblée Départementale Maire de Camblanes et Meynac

MEMBRES EXCUSES

Monsieur BANNEL Jean-Didier	Conseiller Communautaire de la Communauté Urbaine de Bordeaux
Madame CARLE de la FAILLE	Conseillère Communautaire
Monsieur DUCHENE Michel	Conseiller Général
Monsieur PUJOL Patrick	Vice-Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux Maire de Villenave d'Ornon
Monsieur RENARD Alain	Vice-Président du Conseil Général

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Monsieur RICHEUX Jacques	Paierie Départementale
Madame CHAPPERT Laurence	Communauté Urbaine de Bordeaux
Monsieur LADURELLE Christophe	Conseil Général de la Gironde
Monsieur JUTAND Christophe	Agence de l'Eau Adour-Garonne
Monsieur de GRISSAC Bruno	SMEGREG

Les conditions de quorum étant respectées, la séance est ouverte à 9h20 par Monsieur Jean-Pierre TURON, Président du Syndicat Mixte.

En premier lieu, Jean-pierre TURON soumet aux membres du Comité Syndical une proposition de modification de l'ordre du jour avec l'ajout de deux rapports :

- le premier relatif à une ouverture de poste ;
- le second relatif à un avenant à un marché.

Cette proposition de modification étant adoptée à l'unanimité, l'ordre du jour est le suivant :

- 1/ Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 10 juillet 2002 ;
- 2/ Point sur le renforcement des services du Syndicat mixte ;
- 3/ Création d'un poste ;
- 4/ Point sur les études et nouveaux programmes ;
- 5/ Proposition d'avenant au marché 2002-02 ;
- 6/ Organisation d'une journée débat sur le SAGE ;
- 7/ Indemnités de conseil au Payeur départemental ;
- 8/ Décision modificative n° 1 ;
- 9/ Questions diverses.

1/ Procès verbal de la réunion du Comité Syndical du 10 juillet 2002

Le rapport est adopté à l'unanimité sans remarque.

2/ Point sur le renforcement des services du Syndicat mixte

A la demande du Président, Monsieur de GRISSAC fait le point sur le recrutement en cours.

Concernant le remboursement des frais de déplacement des candidats invités à se présenter devant le jury de recrutement, le Comité Syndical adopte le principe d'un remboursement sur la base du prix d'un billet de SNCF de deuxième classe.

En ce qui concerne les locaux et leur équipement, le Président est autorisé à signer les baux correspondants et à procéder aux dépenses relatives aux acquisitions du matériel nécessaire et aux équipements.

Enfin, le Président est autorisé à vendre les unités centrales des deux postes informatiques existants.

3/ Création d'un poste

Pour permettre l'avancement de Madame PALAU au poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, le Comité Syndical décide d'annuler sa délibération du 10 juillet 2002 relative à une transformation de poste et de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

4/ Point sur les études et nouveaux programmes

Ayant pris connaissance de l'avancement des différentes études, le Comité Syndical réaffirme la nécessité :

- d'une amélioration des connaissances sur les nappes, leur fonctionnement et leur usage ;
- d'un nouvel inventaire départemental des ressources potentielles pour une substitution.

En vu des études à venir, il autorise le Président à lancer les consultations pour des marchés à bons de commande pour les travaux de forage sur la période 2002-2003.

5/ Proposition d'avenant au marché 2002-02

Les 10 kilomètres de prospection par sismique réflexion confiée à l'issue d'un appel d'offres ouvert à la société Géolithe (marché 2002-02) n'ayant pas permis de repérer la totalité des failles entre Moulis et Sainte Hélène, le Comité Syndical autorise le Président à signer un avenant au marché prolongeant le linéaire à prospecter de 1 kilomètre pour une augmentation du montant du marché de 5 %.

6/ Organisation d'une journée d'information débat sur le SAGE

Le Conseil Général et la Communauté Urbaine de Bordeaux ayant émis un avis favorable à l'organisation d'une journée débat sur le SAGE, le Comité Syndical demande que les sommes nécessaires soient inscrites au budget à l'occasion de la décision modificative et autorise le Président à engager les dépenses dans la limite de 20 000 € TTC.

7/ Indemnités de conseil au Payeur départemental

Le Comité Syndical décide d'accorder à Monsieur le Payeur départemental une indemnité de conseil aux taux pleins figurant à l'article 5 de l'arrêté du 12 juillet 1990.

8/ Décision modificative n° 1

Le projet de décision modificative présenté en séance est adopté à l'unanimité.

9/ Questions diverses

Il est décidé de répondre favorablement à la proposition du réseau IDEA d'inscrire le SMEGREG dans l'annuaire des acteurs de l'environnement en Aquitaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.